

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 22 MAI 2017 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - C. ROS - F. BALBI - P. CHARLES - R. ROCHE - J. LEBEGUE – M.A. ALTIER - R. ROUX - A. DEPEYRE - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO – B. ROMANINI - J.F. TRAMIER – V. VICENTE – N. GILLET - S. BASTET— F. BRUNA – E. AVON -

Procurations : B. SANCHEZ à P. CHARLES, Y. CHETTOUH à J. BERNARD – A. GARCIA à R. ROCHE -

Absents Excusés : - M. PLAINDOUX – C. FAURE - E. GAMBARO.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2017.

3/ FOND DE CONCOURS – AMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE ANCIEN

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime pour demander un fond de concours auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence se chiffrant à 204 077.25 € HT en vue de participer au financement de l'aménagement paysager du centre ancien, dont le coût total est estimé à 408 154.50 € HT.

4/ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN COFFRET

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, ayant pour objet la pose d'un coffret sur la parcelle cadastrée section I n°431 située 187 rue Anatole France dont la commune est propriétaire.

Cette Convention annule et remplace la précédente convention en raison d'une modification de l'emplacement du coffret.

5/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT – SEMAINE AU CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Mme ROS.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement d'une inscription au centre de loisirs dont le montant s'élève à 29.20 €, correspondant à la période des vacances de Pâques, du 18 au 21 avril 2017.

6/ GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A DIVERSES FAMILLES D'ACHATS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative au groupement de commandes dans diverses familles d'achats.

En effet, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence ainsi que les Communes de Mondragon, Mornas, Lapalud et Lamotte du Rhône ont émis le souhait de se regrouper pour l'achat de biens et prestations communes et individualisables en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Pour ce faire, les parties conviennent de constituer un groupement de commandes pour lequel les dispositions sont arrêtées dans la convention.

Les familles d'achats concernées sont :

- l'acquisition de vêtement de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelle,
- l'acquisition de mobilier de bureau,
- l'acquisition de fournitures administratives,
- l'acquisition de véhicules utilitaires et électriques,
- les travaux d'installation de bornes électriques.

Monsieur SABATIER s'interroge sur les bornes électriques. Monsieur RAFINESQUE lui indique que le Syndicat d'Electrification Vauclusien réfléchit sur la mise en place de ces bornes car il existe plusieurs modèles de prises et il faut que ce soit adapté à la demande.

Monsieur le Maire rajoute que le parking communal situé sous l'Esplanade du Levant est déjà doté de bornes électriques.

7/ CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE – CDST 2017 -2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande d'aide au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, dans le cadre du projet d'aménagement du centre ancien, dont le montant prévisionnel est estimé à 408 154.50 € HT.

Cette aide s'élève sur 3 années à 237 300 €, soit 79 100 € par an.

8/ AVENANT N°1 AU LOT N°1 – GROS ŒUVRE TRAVAUX ESPACE ASSOCIATIF

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 du gros œuvre de la construction de l'espace associatif Pagnol pour un montant de 43 250.93 € soit 10.55 % du marché initial.

Cet avenant fait suite à la réalisation d'une étude des sols nécessitant des travaux supplémentaires, non estimés lors de la remise des offres.

Monsieur le Maire précise que ces fondations spéciales retardent le commencement des travaux.

9/ CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LE CADRE DE LA MUTATION D'UN AGENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière de reprise du Compte Epargne Temps dans le cadre d'une mutation d'un agent.

10/ CONVENTION CADRE DE FOMATION 2017 – CNEPT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de formation 2017 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Cette convention cadre de partenariat permet le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation. Elle est indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre des formations payantes. La signature de cette convention n'engage pas la collectivité mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

11/ CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX RD 44

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Conseil Départemental de Vaucluse, dans le cadre des travaux de la RD 44, entre la RD 26 et la RN 7, dans l'agglomération.

Cet aménagement consiste en la création d'un cheminement piéton et la réfection de la chaussée.

La présente convention a pour objet de désigner la Commune comme maître d'ouvrage unique des travaux suivants :

- Créer un cheminement piéton aux normes PMR,
- Créer un plateau traversant au niveau de la caserne des pompiers,
- Gérer l'écoulement des eaux pluviales par la création et la reprise d'avaloir,
- Procéder à la réfection de la chaussée,

Elle définit les obligations respectives du Département de Vaucluse et de la Commune en ce qui concerne les conditions d'exécution des travaux et arrête les modalités de financement par le Département à la Commune.

12/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

1 - Vente d'une concession trentenaire 4/6 places n°7 allée des Dahlias cimetière Peyrafeux II (525 €).

2 - Arrêté décidant de la révision d'un bien communal :

- Appartement sis Groupe Scolaire occupé Mme SOULAGE Cinthia porté à compter du 1^{er} juin à 501 € (loyer actuel = 500 €),
- Emplacement de parking n°6 sis rue Anatole France occupé par Monsieur WASILEWSKI André porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°11 sis rue Anatole France occupé par Monsieur BROSSARD Serge porté à compter du 1^{er} juin à 40.49 € (loyer actuel = 40.10 €),

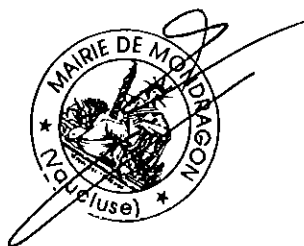
- Emplacement de parking n°13 sis rue Anatole France occupé par Monsieur CHARLES Patrice porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°8 sis rue Anatole France occupé par Monsieur MARTINEZ Joseph porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°1 sis rue Anatole France occupé par M. Mme CASASOPRANO Jean porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°2 sis rue Anatole France occupé par M. Mme ANDRE Stéphane porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°3 sis rue Anatole France occupé par M. Mme CACHAT Henri porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €),
- Emplacement de parking n°4 sis rue Anatole France occupé par Monsieur BROSSARD Serge porté à compter du 1^{er} juin à 40.75 € (loyer actuel = 40.35 €).

La séance est levée à 19h00,

Fait à MONDRAGON, le 23 Mai 2017.

Le Maire,
Christian PEYRON.

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrice CHARLES', written over a horizontal line.